



Séparation compliqué et dangereuse

Par **aubin59**, le 17/11/2013 à 23:10

bonjour

je suis en concubinage avec mon amie qui a quitte le domicile elle est parti a plus de 1300km cela fais deux mois qu'elle a pas vue les deux enfants que l'on a en commun dont une qui est polyhandicapé elle se trouve avec un nouveau conjoint qui a été condamné pour viol sur mineur au saint du cercle familial comment puis je protégé mes enfants car cette situation me fait peur pour mes enfants de par son passé judiciaire et le comportement de la maman un peu bipolaire personne peu rien pour moi police ou gendarmerie j'ai saisi le jaf avec mon avocate mais même la sa me fait peur du faite qu'elle puisse encore prendre les enfants pour promener ou un week-end et que son conjoint soit la je ne peu pas laissé faire sa comment protégé mes enfants ?? un juge va prendre cela en considération et protégé mes enfants ?? car mon avocat me dis il faut prouvé son passé judiciaire impossible pour moi comment faire ?? la gendarmeries de mon village ma confirmé son passé car une lettre anonyme a été mise dans ma boite a lettre mais moi je ne peu pas prouvé cela, comme pour le logement nous sommes tout les deux sur le baille et elle ne veut pas se démettre du baille je suis laiser aussi de ce coté la bref je suis perdu et mon avocat a pas trop de solution j'ai vraiment l'impression d'être seul.

Par **Jibi7**, le 17/11/2013 à 23:48

Bonsoir Aubin

N'attendez pas qu'un juge vous prenne en charge.

Selon l'âge et le type du handicap de vos enfants, voyez plutôt à vous faire conseiller et aider par des associations intervenant pour la protection des enfants, des familles.

Il existe un peu partout des structures qui permettront par ex que vos enfants rencontrent leur mère en présence de personnes "mediatrices".

En contactant rapidement la mairie de votre ville ou la maison de la justice et du droit la plus proche vous pourrez avoir des adresses et de l'aide.

<http://www.cdad-nord.justice.fr/spip/spip.php?rubrique96>

Faites constater l'abandon de famille.

En déposant une main courante et en demandant pour le principe une recherche vous devriez pouvoir obtenir que les gendarmes eux, puissent confirmer le passé judiciaire du concubin et la mise en danger potentielle qu'il représente pour les enfants.

Vous avez sur le site des articles assez complets sur l'abandon de famille qui vous aideront du point de vue juridique
http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/abandons-enfant-sanctions-encourues-pour-12417.htm#ancre_com

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/delit-abandon-famille-sanctions-12743.htm#.UoIJsOLDzGg>

Par **aubin59**, le **18/11/2013** à **17:42**

merci beaucoup pour vos informations je me présente a la gendarmeries demain matin pour leur expliqué ceux ci.
merci encore cordialement.

Par **pseudozut**, le **18/11/2013** à **21:28**

bonsoir Aubain

vous avez raison de vous préoccuper de l'avenir de vos enfants suite au choix de vie de leur maman

prenez toutes les dispositions pour vous et les protéger

courage